

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - Bar-café-tabac-presse (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Commune de Trouy (2)

Numéro SIRET : 21180267300163

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES BOURGES

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

voté par nature

BUDGET ANNEXE : Bar-café-tabac-presse (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	7
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	11
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	12
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	13
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	14
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	15
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	16
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	17
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	18
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	19
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	20

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Délibération portant affectation du résultat 2020 du budget « Bar-café-tabac-presse »

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant qu'en comptabilité M 14 le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :

- Soit lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement ;
- Soit par anticipation lors du Budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif sont adoptés postérieurement.

Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AFFECTE** avant adoption du compte administratif 2020 de l'entité annexe « Bar-café-tabac-presse », le résultat 2020 comme suit :

POUR MÉMOIRE

DÉFICIT d'investissement antérieur reporté	91 990.78
EXCEDENT de fonctionnement antérieur reporté	2 024.24
VIREMENT à la section d'investissement	12 429.00

N°DEL40_2021

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210413-DEL40_2021-DE

RÉSULTAT DE L'EXERCICE (cumulé au 31.12.20)

EXCEDENT de fonctionnement au 31.12.20	12 869.91
DEFICIT d'investissement au 31.12.20	12 428.92

Solde disponible affecté comme suit :

AFFECTATION complémentaire en réserve (compte 1068) en section d'investissement	12 428.92
REPORT à nouveau créditeur en section de fonctionnement	440.99

Le maire

Franck BRETEAU



VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT -- DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 550,00	2 237,00	2 237,00
60632	Fournitures de petit équipement	35,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 300,00	887,00	887,00
6156	Maintenance	215,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	1 350,00	1 350,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 650,00	550,00	550,00
6574	Subv. fonct. Associat ^e , personnes privée	1 650,00	550,00	550,00
66	Charges financières	1 677,00	1 567,00	1 567,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 677,00	1 567,00	1 567,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		5 877,00	4 354,00	4 354,00

023	Virement à la section d'investissement	12 429,00	12 732,00	12 732,00
042	Opérat^e ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	500,00	500,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	500,00	500,00
043	Opérat^e ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 429,00	13 232,00	13 232,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	18 306,00	17 586,00	17 586,00
--	------------------	------------------	------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 586,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	183,00	185,01	185,01
70878	Remb. frais par d'autres redevables	183,00	185,01	185,01
74	Dotations et participations	0,00	137,00	137,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	137,00	137,00
75	Autres produits de gestion courante	16 098,76	16 823,00	16 823,00
752	Revenus des immeubles	6 600,00	6 600,00	6 600,00
7552	Prise en charge déficit BA administratif	9 498,76	10 223,00	10 223,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		16 281,76	17 145,01	17 145,01

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	16 281,76	17 145,01	17 145,01
---	------------------	------------------	------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	440,99
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 586,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	2 500,00	0,00	0,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	2 500,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	3 182,00	3 182,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	3 182,00	3 182,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 500,00	3 182,00	3 182,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 929,00	10 050,00	10 050,00
1641	Emprunts en euros	9 929,00	10 050,00	10 050,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		9 929,00	10 050,00	10 050,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		12 429,00	13 232,00	13 232,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	12 429,00	13 232,00	13 232,00
--	------------------	------------------	------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	12 428,92
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 660,92
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	87 863,00	0,00	0,00
1341	D.E.T.R. non transférable	87 863,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		87 863,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 127,78	12 428,92	12 428,92
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	4 127,78	12 428,92	12 428,92
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		4 127,78	12 428,92	12 428,92
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		91 990,78	12 428,92	12 428,92

021	Virement de la sect° de fonctionnement	12 429,00	12 732,00	12 732,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	500,00	500,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	500,00	500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		12 429,00	13 232,00	13 232,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		12 429,00	13 232,00	13 232,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	104 419,78	25 660,92	25 660,92
--	-------------------	------------------	------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 660,92

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (8)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					160 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					160 000,00									
GL 1099	CRCAM CENTRE LOIRE	11/12/2018	2018-12-20	01/05/2019	110 000,00	F		1,440	1,440	EURO	T	C	O	A-1
PRET COMPLEMENTAIRE	CRCAM CENTRE LOIRE	24/09/2019	2019-12-11	11/03/2020	50 000,00	F		0,410	0,410	EURO	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locales-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									

Bar-café-tabac-presse - Bar-café-tabac-presse - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					160 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		145 117,88					10 039,16	1 566,50	0,00	229,67
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		145 117,88					10 039,16	1 566,50	0,00	229,67
GL 1099	N	0,00	A-1	98 356,46	13,25	F		1,440	6 787,29	1 379,77	0,00	219,76
PRET COMPLEMENTAIRE	N	0,00	A-1	46 761,42	14,00	F		0,410	3 251,87	186,73	0,00	9,91
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		145 117,88					10 039,16	1 566,50	0,00	229,67

Bar-café-tabac-presse - Bar-café-tabac-presse - BP - 2021

- (9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (13) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart de l'indice zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart de l'indice hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	145 117,88	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A1.6

A1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Subventions d'équipement finançant un bien mobilier	5	05/06/2015
L	Subventions d'équipement finançant un bien immobilier	15	05/06/2015
L	Subventions d'équipement finançant des projets d'infrastructures lourdes	30	05/06/2015
L	Logiciels	2	05/06/2015
L	Matériels de voirie (dont camion, tracteurs et assimilés)	6	05/06/2015
L	Appareil de levages et ascenseurs	25	05/06/2015
L	Matériels de transport (hors camions et tracteurs)	6	05/06/2015
L	Matériel informatique	3	05/06/2015
L	Autres matériels de bureau électriques ou électroniques	7	05/06/2015
L	Mobilier de bureau	12	05/06/2015
L	Autres matériels ou acquisitions diverses	8	05/06/2015
L	Matériels et équipements sportifs	10	05/06/2015
L	Equipements des garages et ateliers	12	05/06/2015
L	Equipements des cuisines	12	05/06/2015
L	Appareils et installations de chauffage	15	05/06/2015
L	Coffre-fort	25	05/06/2015

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A5.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		10 050,00	10 050,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		10 050,00	10 050,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	10 050,00	10 050,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	10 050,00	0,00	12 428,92	22 478,92

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A5.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		13 232,00	III 13 232,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		13 232,00	13 232,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	500,00	500,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	12 732,00	12 732,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	13 232,00	0,00	0,00	12 428,92	25 660,92

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	22 478,92
Ressources propres disponibles	IV	25 660,92
Solde	V = IV – II (6)	3 182,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrivez uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

II – ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

II – ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00
---	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

II – ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574		Remise gracieuse éventuelle sur 1 mois de loyer confiné en 2021	Mme HEULIN ELIANE, GERANTE BAR LE FEELIANE	Autre personne de droit privé	550,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

**DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY**



VILLE DE TROUY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Objet :

Délibération portant
vote du Budget 2021
de l'entité annexe
« Bar-Café-Tabac-
Presse »

L'an deux mille vingt et un, le treize avril, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Marc SOUDY, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Didier GUICHARD, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Caroline GUILLAUME, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Morgan BAJOUÉ, Jean-Yves IMBERT, Philippe LE LOUARNE, et Maryline HOAREAU.

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
15/04/2021

Étaient absents :

Mesdames et Messieurs Olivier GALOPIN, Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 23
Votants 24

Étaient excusée :

Mesdames et Messieurs Adeline TISSERAND, Agnès ROSE-DA COSTA, Philippe MOUTAUD

A donné pouvoir :

Adeline TISSERAND à Philippe LE LOUARNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Considérant la note transmise par le bureau de l'organisation territoriale et des affaires financières de la Préfecture du Cher en date du 03/03/2021, en vue de rappeler les éléments et règles utiles à respecter en vue de l'adoption des budgets locaux pour 2021 ;

Vu le projet de Budget transmis à l'ensemble des élus ;

Vu la présentation par Monsieur Didier GEORGES, Adjoint au Maire chargé des Finances, de l'ensemble des éléments budgétaires préparés lors des commissions finances intervenues dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 ;

Considérant que les sections de fonctionnement et d'investissement du Budget annexe 2021 de l'entité annexe « Bar-café-tabac-presse », tenues en HT, s'équilibrent tant en recettes qu'en dépenses, respectivement à **17 586 €** et **25 660.92 €** ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe, modifiant les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du CGCT relatifs à la publicité des Budgets et des comptes, précisant que les communes et leurs établissements publics doivent annexer à leur Budget et à leur Compte administratif, une présentation brève et synthétique retraçant l'ensemble de leurs informations financières essentielles ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 018-211802673-20210413-DEL36_2021-DE

Tenant compte que les décrets d'application N° 2016-834 et 2016-841, viennent en préciser la libre appréciation de la Collectivité, concernant tant la forme que le contenu, ainsi que les délais et modalités de mise à disposition du public et de transmission au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;

Dans ces conditions, il est par conséquent proposé de se reporter au dossier intitulé « Informations synthétiques financières des Budgets 2021 », ci-annexé, qui fera l'objet d'une mise en ligne sur le site internet officiel de la ville, dans le délai des 30 jours normalement imparti après le vote du budget concerné ;

Entendu l'exposé de Monsieur Didier GEORGES et à l'issue d'une discussion et d'un échange entre les élus, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le Budget annexe « Bar-café-tabac-presse » 2021.

Le maire

Franck BRETEAU



II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Didier GEORGES, adjoint aux Finances (1),

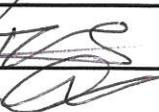
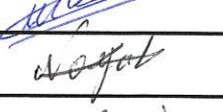
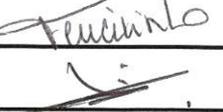
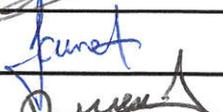
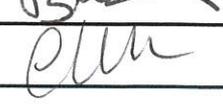
A Espace Jean-Marie Truchot, le 13/04/2021

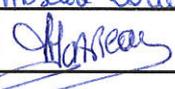
Didier GEORGES, adjoint aux Finances,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session session ordinaire

A Espace Jean-Marie Truchot, le 13/04/2021

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01. Franck BRETEAU , Maire	
02. Nadine MOREAU , Première adjointe	
03. Didier GEORGES , Second adjoint	
04. Rachel TANNEUR , Troisième adjointe	
05. Marc SOUDY , Quatrième adjoint	
06. Béatrice RATELET , Cinquième Adjointe	
07. Stéphane DUFLOUX , Sixième adjoint	
08. Nathalie BERNIOT , Septième adjointe	
09. Gérard SANTOSUOSSO , Conseiller municipal délégué	
10. Olivier MAUPETIT , Conseiller municipal délégué	
11. Didier GUICHARD , Conseiller municipal délégué	
12. Nathalie IMBERT , Conseillère municipale déléguée	
13. Caroline GUILLAUME , Conseillère municipale déléguée	
14. Eliane NOYAT , Conseillère municipale	
15. Anne-Marie FERREIRINHO , Conseillère municipale	
17. Jean-Yves IMBERT , Conseiller municipal	
18. Olivier GALOPIN , Conseiller municipal	Absent
19. Chrystelle TEIXEIRA , Conseillère municipale	
20. Cécile FAUVET , Conseillère municipale	
21. Vincent BRIEND , Conseiller municipal	
22. Alexandra CELLIER , Conseillère municipale	

II – ANNEXES		II
ARRETE ET SIGNATURES		D2
23. Morgan BAJOUÉ , Conseiller municipal		
24. Philippe LE LOUARNE , Conseiller municipal		
25. Adeline TISSERAND , Conseillère municipale	Absente excusée pour motif à l'ère LE LOUARNE	
26. Philippe MOUTAUD , Conseiller municipal		Absent excusé
27. Agnès ROSE DA COSTA , Conseillère municipale		Absente excusée
28. Maryline HOAREAU , Conseillère municipale		

Certifié exécutoire par Didier GEORGES, adjoint aux Finances (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.

II - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

Nombre de suffrages exprimés : 24

VOTES :

Pour : 24

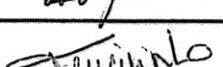
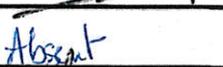
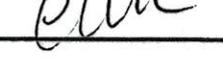
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Didier GEORGES, adjoint aux Finances (1),
A Espace Jean-Marie Truchot, le 13/04/2021
Didier GEORGES, adjoint aux Finances,

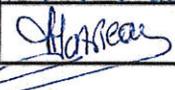
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session session ordinaire
A Espace Jean-Marie Truchot, le 13/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

01. Franck BRETEAU , Maire	
02. Nadine MOREAU , Première adjointe	
03. Didier GEORGES , Second adjoint	
04. Rachel TANNEUR , Troisième adjointe	
05. Marc SOUDY , Quatrième adjoint	
06. Béatrice RATELET , Cinquième Adjointe	
07. Stéphane DUFLOUX , Sixième adjoint	
08. Nathalie BERNIOT , Septième adjointe	
09. Gérard SANTOSUOSSO , Conseiller municipal délégué	
10. Olivier MAUPETIT , Conseiller municipal délégué	
11. Didier GUICHARD , Conseiller municipal délégué	
12. Nathalie IMBERT , Conseillère municipale déléguée	
13. Caroline GUILLAUME , Conseillère municipale déléguée	
14. Ellane NOYAT , Conseillère municipale	
15. Anne-Marie FERREIRINHO , Conseillère municipale	
17. Jean-Yves IMBERT , Conseiller municipal	
18. Olivier GALOPIN , Conseiller municipal	Absent
19. Chrystelle TEIXEIRA , Conseillère municipale	
20. Cécile FAUVET , Conseillère municipale	
21. Vincent BRIEND , Conseiller municipal	
22. Alexandra CELLIER , Conseillère municipale	

II – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D2

23. Morgan BAJOUÉ , Conseiller municipal	
24. Philippe LE LOUARNE , Conseiller municipal	
25. Adeline TISSERAND , Conseillère municipale	<i>Absente excusée pour motif à l'ho LE LOUARNE</i>
26. Philippe MOUTAUD , Conseiller municipal	<i>Absent excusé</i>
27. Agnès ROSE DA COSTA , Conseillère municipale	<i>Absente excusée</i>
28. Maryline HOAREAU , Conseillère municipale	

Certifié exécutoire par Didier GEORGES, adjoint aux Finances (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le conseil municipal.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : MAIRIE DE TROUY

Utilisateur : UT_211802673 UT_211802673

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte :	BP_2021_BAR
Date de la décision :	2021-04-13 00:00:00+02
Objet :	Maquette officielle M14 entité annexe BAR 2021
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - décisions budgétaires
Identifiant unique :	018-211802673-20210413-BP_2021_BAR-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
018-211802673-20210413-BP_2021_BAR-BF-1-1_0.xml	text/xml	1173
Nom original :		
DBU_BAR_BP_2021.xml	text/xml	35966
Nom métier :		
99_BU-018-211802673-20210413-BP_2021_BAR-BF-1-1_1.xml	text/xml	35966
Nom original :		
Page de signatures BP 2021 BAR.pdf	application/pdf	727341
Nom métier :		
99_BU-018-211802673-20210413-BP_2021_BAR-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	727341
Nom original :		
Diaporama BP 2021 _ CM du 13_04_21.pdf	application/pdf	1316824
Nom métier :		
99_BU-018-211802673-20210413-BP_2021_BAR-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	1316824
Nom original :		

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	<i>En attente d'être postée</i>	<i>15 avril 2021 à 17h57min58s</i>	<i>Dépôt dans un état d'attente</i>
	<i>Posté</i>	<i>16 avril 2021 à 15h32min51s</i>	<i>La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Franck BRETEAU</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>16 avril 2021 à 15h32min52s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>16 avril 2021 à 15h36min58s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>16 avril 2021 à 15h39min08s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-04-16</i>